

## PERMIS A POINT CJSA



Chaque participant aux camps CJSA commence la semaine avec 5 points. En cas de perte de ces 5 points, celui-ci se verra **exclu** du camp sans remboursement.



- **ALCOOL** : Toute consommation de boissons alcoolisées ou alcopops est strictement interdite durant le camp, même avec autorisation des parents.

SANCTION : ●●●●●



- **CIGARETTES** : Toute consommation de tabac est strictement interdite durant le camp (même cigarette électronique). En cas d'addiction sévère, les jeunes de plus de 16 ans révolus, pourront fumer sous certaines conditions (avec autorisation des parents remise le dimanche soir)

Conditions :

- 1 cigarette le matin / 1 cigarette le soir
- La consommation se déroulera à l'écart du groupe
- Toutes les cigarettes seront remises le dimanche et gardées par des moniteurs encadrants.
- Avec autorisation des parents.
- En cas d'abus, le privilège sera supprimé.

SANCTION : Si surpris (sans autorisation des parents) ●●●●●

Si surpris (avec autorisation des parents) mais sans autorisation d'un moniteur ●●●●



- **DROGUES ET PRODUITS STUPEFIANTS** : Toute consommation de drogue et/ou produit stupéfiant est strictement interdite durant le camp.

SANCTION : ●●●●●



- **RESPECT – POLITESSE ET PROPETE** : Chaque jeune est prié d'adopter un comportement respectueux vis-à-vis des moniteurs, des autres jeunes, du matériel et des bâtiments.

SANCTION : de ● à ●●●●●

- **VOLS** : Aucun vol n'est tolérable durant les camps CJSA.

SANCTION : ●●●●●

- **NATELS – ORDINATEURS – TABLETTES – MP3 – CONSOLES DE JEUX - TOUT OBJET ELECTRONIQUE** - ... : Tout objet électronique est strictement interdit durant les activités CJSA. Ceux-ci seront remis le dimanche soir lors de l'arrivée au camp. Un accès aux téléphones, ordinateurs, mp3 ... reste possible tous les jours uniquement entre 17h et 19h au bar des Gentianes. Les appareils seront remis avant 19h au même endroit. En cas d'oubli, l'appareil sera pas attribué le lendemain. Attention, lors d'un retour tardif d'activité, l'horaire 17h-19h reste maintenu. Tous les appareils seront remis le samedi matin, lors du départ.

SANCTION : Si appareil non remis à l'heure ●  
Si appareil non remis le dimanche et utilisé ●●● et confiscation de l'appareil.

- **ARGENT** : Un service de garde d'argent est proposé à tout participant. A la demande, celui-ci sera remis le dimanche soir lors de l'arrivée au camp. L'accès à l'argent sera possible tous les soirs au bar des Gentianes entre 17h et 19h. Tous les portefeuilles et enveloppes contenant l'argent seront remis le samedi matin, lors du départ.

- **SORTIES** : Aucune sortie dans le village, non accompagnée, n'est permise durant les camps CJSA. Exceptionnellement, avec autorisation des parents (remise le dimanche soir), le participant pourra se rendre dans un périmètre bien défini (Antenne-piscine-Gentianes) sous certaines conditions :
  - Avoir 14 ans révolus
  - Uniquement entre 17h00 et 19h00
  - Avec autorisation des parents.
  - En cas d'abus, le privilège sera supprimé

SANCTION : Si surpris (sans autorisation des parents) ●●●

Si surpris (avec autorisation des parents) mais sans autorisation d'un moniteur ●●●

- **MARCHE** : Pas d'accès au marché sauf lors d'un passage en groupe accompagné d'un moniteur. Ce passage pourra se dérouler uniquement avant 19h00.

SANCTION : Si surpris ●●●

- **MIXITE** : Les chambres ne sont pas mixtes. Aucun garçon ne peut se rendre dans une chambre de fille et inversement.

SANCTION : Si surpris dans une chambre du sexe opposé ● ● ●

*Le directeur CISA et son équipe de moniteurs*